

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

**DELIBERATION N° DEL088-14**

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,  
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,  
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY,  
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)  
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Solidarité avec la population de Gaza, en Palestine.**

**Rapporteur : Georges MORIN**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La ville de Gières participe activement, depuis 1994, à un réseau de solidarité liant cinq villes de la région Rhône-Alpes aux villes du district de Bethléem, en Palestine. Elle y mène depuis lors, avec l'aide du département de l'Isère et du ministère français des affaires étrangères, une politique active de coopération, qui s'est notamment développée dans les domaines du tourisme (formation de guides francophones, création de chambres d'hôtes, etc...) et de l'éducation : cinq promotions de collégiens de Gières et de Saint-Martin-d'Uriage ont déjà participé, par cycles de trois ans, à des échanges épistolaires en langue française avec des collégiens palestiniens. Ces échanges se concluent, pour chaque promotion, par un voyage en France et un voyage en Palestine.

Cette volonté de coopération, qui concerne une quarantaine de villes des deux pays, est née, au lendemain des accords d'Oslo (1993). Elle a pour but de renforcer l'action des villes palestiniennes au bénéfice de leur population, et de consolider ainsi le processus de paix israélo-palestinien.

Malheureusement, ce processus n'a cessé de se déliter après l'assassinat, en 1996, du premier ministre israélien Yitzhak Rabin et la mort de son homologue palestinien Yasser Arafat en 2004. A travers mille et une péripéties, souvent dramatiques, la situation s'aggrave de jour en jour : poursuite incessante de la colonisation, arrestations arbitraires, multiples humiliations quotidiennes envers les Palestiniens, montée des islamistes en Palestine et de l'extrême droite en Israël. Durant plusieurs semaines de l'été 2014, c'est à nouveau le fer et le feu qui se sont abattus sur la population de Gaza : plus de 2000 morts (civils pour la plupart, dont 600 enfants) côté palestinien ; et 35 morts côté israélien (principalement des militaires). L'incompréhension, la peur, la colère et la haine envahissent désormais les consciences, de part et d'autre. Et cette tragédie commence aussi, hélas, à fracturer le peuple de France, au grand bonheur des judéophobes, arabophobes et autres racistes. En France, en Israël et en Palestine, ce sont les tenants des extrêmes droites qui se réjouissent.

Avec retard, la diplomatie internationale a réussi à obtenir un cessez-le-feu ; cessez-le-feu qui aujourd'hui ne fournit aucune garantie sur la paix car les problèmes de fond n'ont pas été mis sur la table des négociations. La paix, tant attendue par ces deux peuples, ne peut reposer que sur la justice, dans le respect des droits humains et du droit international. Mais imposer cela ne relève pas, bien sûr, des modestes moyens d'une petite ville de France.

Pour autant, là où il y a urgence et là où les collectivités territoriales peuvent agir, c'est en matière de solidarité concrète envers les populations de Gaza où, au-delà des victimes de ce conflit, près de 150 000 familles ont été déplacées.

Le ministère français des affaires étrangères a ouvert un compte spécial FACECO, alimenté par l'Etat français à hauteur de 3 millions d'euros (plus 8 millions d'euros directement versés à l'Autorité nationale palestinienne) et qui est désormais ouvert aux versements des collectivités territoriales (villes, métropoles, départements et régions) et aux associations. Ce compte fonctionne déjà et a permis au Consulat général de France à Jérusalem de faire parvenir aux organisations non gouvernementales (ONG) présentes sur place de quoi faire face aux premières urgences en matière de santé : médicaments, réfection minimale des dispensaires et des hôpitaux, soutien psychologique aux personnels locaux de santé et fournitures diverses.

Durant l'été, les Giérois ont été invités à faire parvenir leurs dons à l'association Gières-Palestine. La somme de 1900 euros a pu ainsi être récoltée et sera directement versée au FACECO. La ville propose, pour sa part, de contribuer au FACECO en versant la même somme par le biais du budget communal. Le versement total de Gières (association + ville) se montera ainsi à 1900 euros x 2 = 3 800 euros.

Il est proposé au conseil municipal :

- de transmettre cette délibération au Ministre français des affaires étrangères, à l'Ambassadeur de Palestine en France et au Consul général de France à Jérusalem,
- d'approuver le versement au FACECO de la contribution de la ville de Gières pour un montant de 1 900 euros,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget communal 2014 sur le chapitre 65.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 6 contre.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI